



# Formation Continue



04 94 58 58 22



formationcontinue@ifpvps.fr



<https://www.ifpvps.fr/formation>

95, Rue Montebello  
Quartier Montéty  
83 000 TOULON



N° de déclaration d'activité **93.83.04918.83** (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

## Public :

- Vous êtes aide-soignante
- Vous avez obtenu votre diplôme d'Etat, avant juillet 2022

## Nombre de participants :

De 6 à 100 personnes

## Durée : 21 heures

## Calendrier 2025

Fréjus : 18-19-20 juin 2025

Toulon : 02-03-04 juillet 2025

Toulon : 05-06-07 novembre 2025

## Tarifs 2025 :

INTER : 475 € / personne

Tarif de groupe ou formation INTRA,  
nous contacter : **04 94 58 58 22**

## Actualisation des compétences et des actes AS

L'arrêté du 10 juin 2021 définit le nouveau référentiel de formation du diplôme des aides-soignants.

Le décret du 23 juillet 2021 introduit la notion de soins courants de la vie quotidienne que pourront réaliser les aides-soignants dans la limite de leurs compétences et modifie les dispositions applicables aux infirmiers, notamment l'intitulé et les conditions de réalisation de certains actes relevant du rôle propre de l'infirmier.

Ainsi, la réingénierie de la formation des aides-soignants détermine un certain nombre d'actes et d'activités de soins supplémentaires relevant des soins courants de la vie quotidienne.

Il est désormais prévu que, dans le cadre de sa collaboration avec l'aide-soignant, l'infirmier peut également leur confier la réalisation, le cas échéant en dehors de sa présence, de soins courants de la vie quotidienne. Ceux-ci sont définis comme des soins liés à un état de santé stabilisé ou à une pathologie chronique stabilisée et qui pourraient être réalisés par la personne elle-même si elle était autonome ou par un aidant.

Ces évolutions réglementaires amènent donc les professionnels aides-soignants à actualiser leurs connaissances et leurs compétences.

### Références réglementaires :

**Arrêté du 10 juin 2021 modifié** relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignante et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

**Décret n° 2021-980 du 23 juillet 2021** relatif à la réalisation de certains actes professionnels par les infirmiers et d'autres professionnels de santé.

## OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire :

- aura intégré les principes réglementaires du nouveau référentiel,
- sera capable de mobiliser les connaissances relatives aux nouvelles activités et actes autorisés
- sera capable de les mettre en oeuvre en respectant les règles de bonnes pratiques

## CONTENUS

- **Le cadre réglementaire :**
  - Analyse du référentiel AS en différenciant « soins courants » et « soins aigus ».
  - Identification des évolutions en termes de soins et de responsabilité
- **Le système respiratoire :**

Apports théoriques : rappels et actualisation des connaissances

TP :

  - Oxygénothérapie : montage et entretien du matériel, surveillance du patient, changement de lunettes à oxygène sans intervention sur le débitmètre, pose et changement de masque en situation stable et chronique.
  - Réalisation d'aspiration endotrachéale sur orifice cicatrisé et non inflammatoire.
- **La mesure quantitative et qualitative des paramètres permettant d'apprécier l'état de santé :**

Apports théoriques : rappels et actualisation des connaissances

TP :

  - Mesure de la fréquence respiratoire, recueil de la saturation en O<sub>2</sub>.
  - Recueil de la glycémie par captation capillaire ou par lecture instantanée transdermique.
  - Mesure des mensurations : calcul de l'IMC à l'aide d'outils paramétrés, périmètre crânien.
  - Lecture instantanée de données biologiques urinaires, recueil aseptique d'urines hors sonde urinaire.
  - Surveillance d'une personne sous moniteur à prise de constantes directes et automatiques.
- **L'aide à la prise des médicaments :**

Apports théoriques : rappels et actualisation des connaissances

TP :

  - Application de crème et de pommade.
  - Lavage oculaire et instillation de collyres.
  - Pose de suppositoires dans le cadre de l'aide à l'élimination.
- **Le système digestif :**

Apports théoriques : rappels et actualisation des connaissances

TP :

  - Soins d'hygiène aux patients porteurs d'entérostomies cicatrisées et renouvellement de poche et de supports sur colostomie cicatrisée.

## METHODES

- Apports théoriques interactifs
- Etude de situations : pratiques simulées
- Etude de cas concrets
- Escape Game

## DISPOSITIF D'EVALUATION

- **Au début de la formation :** évaluation des pré-requis au travers d'un pré-test
- **Au cours des situations simulées :** les critères d'évaluation visent à mesurer
  - la pertinence des informations recherchées au regard des soins à réaliser
  - la conformité des modalités de réalisation des soins aux règles de bonnes pratiques
  - la pertinence de la personnalisation des soins à partir de l'évaluation de la situation
- **En fin de formation,** évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques par un post-test portant sur les connaissances acquises.

- **Une évaluation de la satisfaction des participants** (évaluation « à chaud ») aborde les thèmes suivants :
  - La décision d'inscription en formation.
  - Le niveau d'atteinte des objectifs présentés dans le programme.
  - La réponse de la formation aux attentes de la formation.
  - La pédagogie mise en œuvre par l'intervenant.
  - Le déroulement de la formation.
  - L'appréciation globale du stagiaire.
- **Une attestation de formation validant la formation est remise à chaque participant.**



## INTERVENANTS

La formation est dispensée par les formateurs infirmiers et/ou infirmières de l'IFAS et l'IFSI de l'IFPVPS.



## DEMARCHE HANDICAP

Pour les personnes en situation de handicap, il est possible de mettre en place un parcours spécifique d'aménagement de la formation. Contactez notre référent Handicap : Mme Estelle LAVE : [estelle.lave@ifpvps.fr](mailto:estelle.lave@ifpvps.fr) 04 94 00 58 87